

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NO : R-4089-2019
R-4090-2019
(R-4045-2018)

HYDRO-QUÉBEC, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (RLRQ. c. H-5) ayant son siège social au 75, René Lévesque Ouest, dans la cité et district de Montréal, province de Québec

**CAHIER D'AUTORITÉS DU DISTRIBUTEUR
DEMANDES DE RÉVISION DE LA DÉCISION D-2019-052**

<i>Tribunal administratif du Québec c. Godin, [2003] R.J.Q. 2490 (C.A.)</i>	1
<i>Épicier unis Métro-Richelieu inc. c. Régie des alcools, des cours et des jeux, [1996] R.J.Q. 608 (C.A.)</i>	2
<i>Commission de la santé et de la sécurité du travail c. Jacinthe Fontaine et Commission des lésions professionnelles, 2005 QCCA 775</i>	3
Décision finale – Demande de révision de la décision D-2014-102, Régie de l'énergie, D-2014-214, dossier R-3901-2014, 19 décembre 2014	4
Décision - Requête en révision de la décision D-2005-34, Régie de l'énergie, D-2005-132, dossier R-3567-2005, 27 juillet 2005	5
Décision finale – Demande de révision de la décision D-2013-128, Régie de l'énergie, D-2014-019, dossier R-3860-2013, 11 février 2014	6
Décision – Demande partielle de révision de la décision D-2002-95, Régie de l'énergie, D-2003-49, dossier R-3496-2002, 7 mars 2003	7

Décision – Phase 1 – Demandes de révision de la décision D-2015-209, Régie de l'énergie, D-2016-190, dossiers R-3959-2016 et R-3961-2016, 21 décembre 2016	8
<i>Baker c. Canada (Ministre de la citoyenneté et de l'immigration)</i> , [1999] 2 RCS 81	9
Décision finale – Demande de révocation de la décision D-2016-130, Régie de l'énergie, D-2017-007, dossier R-3985-2016, 31 janvier 2017	10
Décision – Demande partielle en révision de la décision D-2002-231, Régie de l'énergie, D-2003-54, dossier R-3502-2002, 19 mars 2003	11
Dupont c. UQTR, 2008 QCCA 2204	12

Montréal, le 20 juin 2019

(s) Affaires juridiques Hydro-Québec

Affaires juridiques Hydro-Québec
Me Jean-Olivier Tremblay et
Me Joelle Cardinal